

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec, tenue le mercredi 17 mars 2021 à 10 h 30, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

Sont présents: M. Steeve Verret, conseiller de la Ville de Québec, président d'assemblée
M. Sylvain Juneau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, vice-président d'assemblée (partie de séance)

M. Jérémie Ernould, conseiller de la Ville de Québec
Mme Marie-Josée Savard, conseillère de la Ville de Québec
Mme Émilie Villeneuve, conseillère de la Ville de Québec
M. Patrick Voyer, conseiller de la Ville de Québec, en remplacement du maire Régis Labeaume

Sont également présents: M. Alain Tardif, directeur général adjoint
M^e Sylvain Ouellet, greffier

Sont absents: M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec
M. Gaétan Pageau, maire de la Ville de L'Ancienne-Lorette
Mme Michelle Morin-Doyle, conseillère de la Ville de Québec
M. Rémy Normand, conseiller de la Ville de Québec

Ouverture de la séance

À 10 h 36, monsieur le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

La séance se tient par visioconférence et sans la présence du public, et ce, conformément à l'arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril 2020 et le décret du gouvernement numéro 102-2021 du 5 février 2021, concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Les personnes présentes peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit.

De plus, dans le contexte de la pandémie de la Covid-19, la période de questions des citoyens habituellement présents à la séance a été remplacée par une période de questions par courriel.

Adoption de l'ordre du jour

Le sommaire DE2021-179 intitulé *Acquisition à des fins municipales d'un immeuble situé en bordure de la 1^{re} Avenue, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 940 905 du cadastre du Québec - Affectation au domaine public d'un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot 1 940 905 du cadastre du Québec, et ouverture d'une partie de l'emprise de la 1^{re} Avenue – Arrondissement de La Cité-Limoilou* et le sommaire AP2021-132, intitulé *Avis de modification numéro 4 relatif au contrat pour le déneigement de certaines rues de la ville de Québec (8 contrats) – Contrats débutant en 2018 – Zone 1C179 (Appel d'offres public 52218)*, sont retirés.

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve

il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que modifié.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 3 mars 2021

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 3 mars 2021, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Communications écrites au conseil

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Période d'intervention des membres du conseil

Il n'y a eu aucune intervention des membres du conseil.

Adoption des résolutions

CA-2021-0120

Cession du contrat de *Société Xylem Canada* à *Xylem Canada LP* (Dossier 64838) - **AP2021-117 (Ra-2256)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'autoriser la cession du contrat adjudgé à *Société Xylem Canada* à *Xylem Canada LP*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0121

Second avenant à l'entente entre la Ville de Québec et le *Salon international du livre de Québec*, relatif à la réalisation de l'événement *Salon international du livre de Québec* en 2021 - **BE2021-003 (CT-2524946) — (Ra-2256)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu d'autoriser la conclusion du second avenant à l'entente entre la Ville de Québec et le *Salon international du livre de Québec*, relatif à la réalisation du *Salon international du livre de Québec* en 2021, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'avenant joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0122

Entente entre la Ville de Québec et *Créneau Aliments Santé*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Soutien à la mise en place et au déploiement de l'OBNL – Créneau Aliments Santé* - **DE2021-174 (CT-DE2021-174) — (Ra-2256)**

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu :

- 1° d'approprier une somme maximale de 450 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour la réalisation du projet *Soutien à la mise en place et au déploiement de l'OBNL – Créneau Aliments Santé*

- 2° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Créneau Aliments Santé*, relative au versement d'une subvention maximale de 450 000 \$, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser ce projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0123

Convention entre la Ville de Québec et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, relative à l'octroi d'une aide financière pour le projet *Appréciation des risques climatiques de l'agglomération de Québec* provenant du *Programme de soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale* - PA2021-024 (Ra-2256)

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la conclusion de la convention entre la Ville de Québec et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, relative à l'octroi d'une aide financière de 150 000 \$ pour le projet *Appréciation des risques climatiques de l'agglomération de Québec*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite convention jointe au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser la directrice du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement à signer cette même convention;
- 3° de modifier la fiche PIQ 38006 pour hausser le niveau de réalisation de l'année 2021 du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement d'un montant de 150 000 \$.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0124

Paiement des dépenses relatives à une étude de faisabilité du pont d'étagement ferroviaire enjambant la 18^e Rue avec le *Canadien National* en vue de la reconstruction de la structure ferroviaire (Dossier 75130) - AP2021-110 (CT-2520513) — (Ra-2257)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser le paiement des dépenses relatives à l'étude de faisabilité pour le pont d'étagement ferroviaire enjambant la 18^e Rue avec le *Canadien National* en vue de la reconstruction de la structure ferroviaire, pour une somme de 193 508,13 \$ (exonérée de la TPS et de la TVQ).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0125

Abrogation de la résolution CA-2020-0214 - Entente entre la Ville de Québec et Créatzirque (*Flip FabriQue*), relative au versement d'une somme pour la production et la diffusion de l'événement *Féria*, qui sera présenté sur le territoire de la ville de Québec en 2021 (Dossier 64787) - AP2021-115 (Abroge CA-2020-0214) (CT-2456254) — (Ra-2257)

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu :

- 1° d'abroger la résolution CA-2020-0214 du 22 avril 2020;
- 2° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Créatzirque (Flip FabriQue)*, relative au versement d'une somme de 2 079 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables), dont une somme de 405 405 \$ (plus TPS et TVQ applicable) qui a été versée en 2020, pour la production et la diffusion de l'événement *Féria*, qui sera présenté sur le territoire de la ville de Québec en 2021, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0126

Contrat de mise en oeuvre de solutions infonuagiques pour la migration et l'intégration de solutions infonuagiques IAAS, PAAS et SAAS reliées – Accompagnement *Microsoft* pour la mise en place de la fondation infonuagique *Microsoft Azure* (ACF) (Dossier74305) - AP2021-140 (CT-2525192) — (Ra-2257)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion du contrat entre la Ville de Québec et *Microsoft Canada inc.*, pour la mise en oeuvre de solutions infonuagiques pour la migration et l'intégration de solutions infonuagiques IAAS, PAAS et SAAS reliées - Accompagnement *Microsoft*, pour la mise en place de la fondation infonuagique *Microsoft Azure* (ACF), pour une période de 12 mois à compter de la date d'adjudication, pour une somme de 343 209,36 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon des conditions conformes à celles mentionnées au contrat joint au sommaire décisionnel;
- 2° le directeur du Service des approvisionnements à signer, à titre de représentant de la Ville, tous les documents requis pour ledit contrat.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0127

Adjudication d'un contrat pour la fourniture de machinerie avec opérateur et service de signaleur-manoeuvre – Site de transbordement des résidus verts – 2021 à 2023 (Appel d'offres public 74952) - AP2021-158 (CT-2518529) — (Ra-2257)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'adjuger, à *Récupération Tersol inc.*, le contrat pour la fourniture de machinerie avec opérateur et service de signaleur-manoeuvre – Site de transbordement des résidus verts – 2021 à 2023, du 1^{er} avril 2021 au 30 novembre 2023, pour une somme de 301 629 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 74952 et à sa soumission du 6 février 2021, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 et 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0128

Paiement des dépenses relatives à des honoraires professionnels – Conception, plans et devis – Reconstruction de la structure ferroviaire du pont d'étagement enjambant la 18^e Rue avec le *Canadien National* (Dossier 75244) - AP2021-170 (CT-2527324) — (Ra-2257)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser le paiement des dépenses relatives à des honoraires professionnels – Conception, plans et devis - Reconstruction de la structure ferroviaire du pont d'étagement enjambant la 18^e Rue avec le *Canadien National*, pour une somme estimée à 819 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0129

Modification de la fiche PIQ 21007 pour hausser le niveau de réalisation de l'année 2021 du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales et conclusion de l'avenant 3 à la Convention d'aide financière entre la Ville de Québec et la ministre de la Culture et des Communications dans le cadre du programme *Aide aux initiatives de partenariat* - CU2021-027 (CT-CU2021-027) — (Ra-2257)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu :

- 1° de modifier la fiche PIQ 21007 pour hausser le niveau de réalisation de l'année 2021 du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales d'une somme de 600 000 \$;
- 2° d'autoriser la conclusion de l'avenant 3 à la convention d'aide financière entre la Ville de Québec et la ministre de la Culture et des Communications, dans le cadre du programme *Aide aux initiatives de partenariat*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit avenant joint audit sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le maire Sylvain Juneau arrive à la séance. Il est 10 h 42.

CA-2021-0130

Entente entre la Ville de Québec et *Prémoulé inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Productivité et virage numérique* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Augmentation de la capacité de production de l'usine de quartz* - **DE2021-283 (CT-DE2021-283) — (Ra-2257)**

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu :

- 1° d'approprier une somme maximale de 207 500 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour la réalisation du projet *Augmentation de la capacité de production de l'usine de quartz*;
- 2° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Prémoulé inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 207 500 \$, dans le cadre du volet *Productivité et virage numérique* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser ce projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0131

Cession par la Ville de Québec à la *Coopérative d'habitation l'Archange (Québec)* de tous ses droits dans l'acte d'emphytéose des immeubles situés au 415, 445 à 455, 465, 475, 485, 495, 541, 543, 545, 559, 571, 575 et 579, rue Saint-Gabriel à Québec; des immeubles situés au 855 et 859, rue Claire-Fontaine à Québec; puis des immeubles situés au 860, 880 et 884, rue Scott - Arrondissement de La Cité-Limoilou - **DE2021-311 (Ra-2257)**

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve;

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard;

il est résolu :

- 1° d'abroger la résolution CM-80-1264, du 19 décembre 1980 de l'ancienne Ville de Québec;
- 2° d'autoriser la cession à titre gratuit, avec garantie de titres, mais sans garantie de qualité, à la *Coopérative d'habitation l'Archange* (Québec), située au 543, rue Saint-Gabriel à Québec de :
 - Tous ses droits, titres et intérêt dans les immeubles suivants :
 - 1- les lots 3810, 3811 partie, 3817 partie et 3818 partie du cadastre de la Cité de Québec (quartier Montcalm), maintenant connus comme étant le lot 1 213 269 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, avec bâtiment dessus construit et ses dépendances, portant les numéros 445 à 455, rue Saint-Gabriel à Québec;
 - 2- les lots 3807 partie, 3808 et 3809 du susdit cadastre, maintenant connus comme étant le lot 1 213 267 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, avec bâtiment dessus construit et ses dépendances, portant les numéros 465, 475 et 485, rue Saint-Gabriel à Québec;
 - 3- les lots 3892-2 et 3893-2 du susdit cadastre, maintenant connus comme étant le lot 1 213 717 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, avec bâtiment dessus construit et ses dépendances, portant les numéros 541, 543 et 545, rue Saint-Gabriel à Québec;
 - 4- le lot 3890 du susdit cadastre, maintenant connu comme étant le lot 1 213 707 P1 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, avec bâtiment dessus construit et ses dépendances, portant le numéro 559, rue Saint-Gabriel à Québec;
 - 5- les lots 3885-A-2, 3885-A-3 partie, 3888 et 3889 du susdit cadastre, maintenant connus comme étant le lot 1 213 707 P2 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, avec bâtiment dessus construit et ses dépendances, portant les numéros 571, 575 et 579, rue Saint-Gabriel à Québec;
 - 6- le lot 3813 du susdit cadastre, maintenant connu comme étant le lot 1 213 276 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, avec bâtiment dessus construit et ses dépendances, portant les numéros 415, rue Saint-Gabriel puis 855 et 859, rue Claire-Fontaine à Québec;
 - 7- les lots 3805 partie et 3806 partie du susdit cadastre, maintenant connus comme étant le lot 1 213 260 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, avec bâtiment dessus construit et ses dépendances, portant les numéros 495, rue Saint-Gabriel puis 860, 880 et 884, rue Scott à Québec.
 - Tous ses droits dans l'acte d'emphytéose de l'immeuble, emphytéose intervenue entre la Ville de Québec, à titre de propriétaire, et la *Coopérative d'habitation l'Archange* (Québec), à titre d'emphytéote, suivant un acte reçu devant M^e Richard Trudel, notaire, le 19 décembre 1980, sous le numéro 1646 de ses minutes, et dont copie fut publiée au bureau de la publicité des droits de Québec le 22 décembre 1980, sous le numéro 1004391, conditionnellement à ce que les 30 unités de location demeurent la propriété de la *Coopérative d'habitation l'Archange* (Québec) ou de tout autre organisme sans but lucratif ayant les mêmes buts.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0132

Prolongation des mesures d'exception du *Programme de subvention pour les projets des regroupements de gens d'affaires et de dynamisation des sociétés de développement commercial* en raison de la *COVID-19* - **DE2021-319 (Ra-2257)**

Madame la conseillère Marie-Josée Savard déclare qu'elle a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, elle s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'adopter le *Programme de subvention pour les projets de regroupements des gens d'affaires et de dynamisation des sociétés de développement commercial*, comme modifié et présenté à l'annexe jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0133

Avenant 2020-7 au contrat de prêt entre la Ville de Québec et le ministre de l'Économie et de l'Innovation, dans le cadre du programme *Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises* et appropriation d'une somme additionnelle pour la mise en place d'un programme de prêts aux entreprises en raison de la pandémie de la *COVID-19* - **DE2021-340 (Ra-2257)**

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve;

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer;

il est résolu :

- 1° d'autoriser la conclusion de l'avenant 2020-7 au contrat de prêt entre la Ville de Québec et le ministre de l'Économie et de l'Innovation, dans le cadre du programme *Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises* et l'appropriation d'une somme additionnelle pour la mise en place d'un programme de prêts aux entreprises en raison de la pandémie de la *COVID-19*, selon des conditions conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel;
- 2° d'approprier une somme additionnelle maximale de 7,5 M\$, à même le *Fonds local d'investissement* (FLI), pour la mise en place d'un programme de prêts aux entreprises en raison de la *COVID-19*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0134

Avenant 8 au contrat de prêt entre la Ville de Québec et le ministre de l'Économie et de l'Innovation, dans le cadre du programme *Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises* - **DE2021-341 (Ra-2257)**

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve;

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer;

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'avenant 8 au contrat de prêt conclu entre la Ville de Québec et le ministre de l'Économie et de l'Innovation, dans le cadre du programme *Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises*, selon des conditions conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0135

Appropriation d'un montant à même l'excédent de fonctionnement affecté de prévoyance de l'agglomération pour la situation d'exception liée à la pandémie de la *COVID-19* - **DG2021-009 (CT-DG2021-009) — (Ra-2257)**

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu :

- 1° d'approprier un de montant de 200 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement affecté de prévoyance d'agglomération, pour couvrir les coûts de compétence d'agglomération relatifs à la situation d'exception liée à la pandémie de la *COVID-19*;
- 2° d'autoriser le Service des finances à procéder aux virements de fonds nécessaires afin de couvrir les dépenses comptabilisées sur le projet associé à la situation d'exception liée à la pandémie de la *COVID-19*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0136

Virements de fonds pour financer les activités utiles à l'animation des milieux et au soutien aux citoyens - **DG2021-010 (CT-DG2021-010) — (Ra-2257)**

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser :

- 1° un virement de fonds de 2 630 000 \$, provenant des efforts d'économies budgétaires des unités administratives qui sont liés à la masse salariale, vers les frais généraux à l'activité 3110628 – *Gérer l'animation des milieux*;

2° l'utilisation de ce montant pour la réalisation d'activités utiles à l'animation des milieux et au soutien aux citoyens, pour l'année 2021, et le Service des finances à procéder aux virements de fonds nécessaires à cet effet.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0137

Appropriation de sommes à même le *Fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques*, pour des travaux de compétence d'agglomération - **IN2021-003 (CT-IN2021-003) — (Ra-2257)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la libération des sommes inutilisées qui sont affectées à des projets terminés ou annulés admissibles au *Fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques*, selon la répartition présentée à l'annexe 1 jointe au sommaire décisionnel;
- 2° d'approprier un montant de 525 000 \$ à même le *Fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques*, qui sera disponible pour la création de projets de compétence d'agglomération, afin de réaliser des travaux sur les voies publiques visées par le *Programme d'entretien des chaussées 2021*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0138

Mise à jour de la nomenclature des emplois de cadres supérieurs - **RH2021-120 (Ra-2257)**

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'adopter la nomenclature modifiée des emplois de cadres supérieurs jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0139

Contrat d'engagement entre la Ville de Québec et madame Isabelle Petit (ID. 184349) à titre de directrice du projet de construction et de mise en service du CBMO à la Direction générale adjointe de l'eau et de la valorisation énergétique - **RH2021-186 (Ra-2257)**

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve;

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould;

il est résolu d'autoriser la conclusion du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et madame Isabelle Petit (ID. 184349) à titre de directrice du projet de construction et de mise en service du CBMO affectée à la coordination des travaux en lien avec l'usine de biométhanisation, pour la période s'étendant du 29 mars 2021 au 29 mars 2024, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au contrat d'engagement joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0140

Contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Robert Mercure (ID. 183856) à titre de directeur de l'Office du tourisme de Québec - RH2021-200

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu d'autoriser la conclusion du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Robert Mercure (ID. 183856), pour agir à titre de directeur (D080) de l'Office du tourisme de Québec (poste no 33647), selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit contrat joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion

CAAM-2021-0141

Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement à l'interdiction d'effectuer un virage à droite au feu rouge, R.A.V.Q. 1363, et dépôt du projet de règlement - TM2021-012 (Ra-2257)

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement à certaines interdictions d'effectuer un virage à droite au feu rouge.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CAAM-2021-0142

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés d'utilisation mixte ainsi que des accessoires d'appoint et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1372, et dépôt du projet de règlement - [EM2021-002](#) (Ra-2257)

Monsieur le conseiller Jérémie Ernould donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant l'acquisition de divers véhicules ainsi que d'équipements motorisés de même que des accessoires d'appoint requis pour leur utilisation à des fins relevant à la fois de la compétence de proximité et de celle d'agglomération ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques et l'embauche du personnel pour la mise à niveau des véhicules existants de compétence mixte.

Ce règlement prévoit une dépense mixte de 14 328 000 \$ pour l'acquisition des biens, l'octroi des contrats de services professionnels et techniques et l'embauche du personnel ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CA-2021-0143

Appropriation d'un montant de 1 432 800 \$ au fonds général - [EM2021-002](#) (Ra-2257)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'approprier un montant de 1 432 800 \$ au fonds général, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le règlement R.A.V.Q. 1372. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2021-0144

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés ainsi que des accessoires d'appoint et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1373, et dépôt du projet de règlement - [EM2021-003](#) (Ra-2257)

Monsieur le conseiller Jérémie Ernould donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant l'acquisition de divers véhicules et d'équipements motorisés ainsi que des accessoires et équipements d'appoint requis pour leur utilisation à des fins relevant de la compétence d'agglomération ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques et l'embauche du personnel pour la mise à niveau des véhicules existants de la compétence susmentionnée.

Ce règlement prévoit une dépense de 11 920 000 \$ pour l'acquisition des biens, l'octroi des contrats de services professionnels et techniques et l'embauche du personnel ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de dix ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CA-2021-0145

Appropriation d'un montant de 1 192 000 \$ au fonds général de l'agglomération - EM2021-003 (Ra-2257)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'approprier un montant de 1 192 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le règlement R.A.V.Q. 1373. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2021-0146

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur des travaux de modernisation des stations d'épuration des eaux usées et d'ouvrages divers relatifs à l'épuration et au transport des eaux usées et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1383, et dépôt du projet de règlement - TE2021-001 (Ra-2257)

Monsieur le conseiller Jérémie Ernould donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant des travaux de modernisation des stations d'épuration des eaux usées et d'ouvrages divers relatifs à l'épuration et au transport des eaux usées afin de respecter la norme pancanadienne établie pour l'année 2030 ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques y afférents de même que l'embauche du personnel, l'acquisition d'immeubles et de servitudes et l'acquittement des frais nécessaires à la réalisation des travaux susmentionnés.

Ce règlement prévoit une dépense de 250 000 \$ pour les travaux, les services professionnels et techniques, l'embauche du personnel, l'acquisition de biens et l'acquittement des frais ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de quinze ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CA-2021-0147

Appropriation d'un montant de 25 000 \$ à même le fonds général de l'agglomération - TE2021-001 (Ra-2257)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'approprier un montant de 25 000 \$ à même le fonds général de l'agglomération, soit une somme (équivalente ou inférieure) à 10 % du montant de la dépense prévue par le règlement R.A.V.Q. 1383. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2021-0148

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur des travaux d'installation et d'entretien d'oeuvres d'art public et de commémoration relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1389, et dépôt du projet de règlement - CU2021-021 (Ra-2257)

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant des travaux d'installation et d'entretien d'oeuvres d'art public ainsi que de commémoration relevant de la compétence d'agglomération de même que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques y afférents.

Ce règlement prévoit une dépense de 100 000 \$ pour les travaux et les services professionnels et techniques ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CA-2021-0149

Appropriation d'un montant de 10 000 \$ au fonds général de l'agglomération - CU2021-021 (Ra-2257)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu d'approprier un montant de 10 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le règlement R.A.V.Q. 1389. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Adoption de règlements

CA-2021-0150

Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le programme de soutien financier aux sociétés de développement commercial relativement au montant maximal de la subvention, R.A.V.Q. 1382 - DE2021-172 (Ra-2254)

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le programme de soutien financier aux sociétés de développement commercial relativement au montant maximal de la subvention, R.A.V.Q. 1382.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0151

Règlement de l'agglomération sur des travaux de mise en oeuvre sur des sites relevant de la compétence d'agglomération du plan Vision de l'arbre et du projet Canopée pour l'année 2021 et les suivantes et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1385 - PQ2020-027 (Ra-2254)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur des travaux de mise en oeuvre sur des sites relevant de la compétence d'agglomération du plan Vision de l'arbre et du projet Canopée pour l'année 2021 et les suivantes et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1385.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0152

Règlement de l'agglomération sur des travaux, des services professionnels et techniques et le personnel requis pour la réalisation de projets relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1386 - IN2021-004 (Ra-2254)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur des travaux, des services professionnels et techniques et le personnel requis pour la réalisation de projets relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1386.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0153

***Règlement de l'agglomération sur des travaux de réfection et d'amélioration de l'incinérateur et de la station de traitement des boues et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1387 - **PV2021-008** (Ra-2254)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur des travaux de réfection et d'amélioration de l'incinérateur et de la station de traitement des boues et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1387.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0154

***Règlement de l'agglomération sur des travaux d'entretien, d'acquisition et d'installation d'équipements spécialisés reliés à l'opération des lieux de diffusion ou de création relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1388 - **CU2021-023** (Ra-2254)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'entretien, d'acquisition et d'installation d'équipements spécialisés reliés à l'opération des lieux de diffusion ou de création relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1388.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions des citoyens

Aucune question n'a été reçue par courriel.

Clôture de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été traités par les membres du conseil d'agglomération de Québec, de consentement unanime, ceux-ci mettent fin à la séance. Il est 10 h 55.

Steeve Verret
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

SO/id